

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2021



### PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni en visio-conférence le 13 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 10 heures 30.

*Nombre de membres en exercice : 82*

*Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOIX, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH*

*Absents représentés : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Doriane BECUE donne pouvoir à Vincent LEDOUX, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Bertrand RINGOT, Simon JAMELIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET*

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).



*(La séance est ouverte à 10 heures 30, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord.)*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, nous allons commencer cette séance plénière.

Je vais demander à Benjamin CAILLIERET de faire l'appel.

*(Appel nominatif des conseillers départementaux par Benjamin CAILLIERET)*

**M. le Président.-** Je souhaiterais assurer Mickaël HIRAUX, qui a vécu une épreuve très difficile, de notre amitié. Sois assuré, Mickaël, de l'amitié de toutes et de tous à tes côtés.

**M. HIRAUX.-** Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Mes chers collègues, pour débiter cette plénière, je souhaiterais vous faire une communication et, après, je vous demanderai l'urgence sur deux délibérations.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNIQUÉES PAR LE PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT**

**M. le Président.-** Première communication, j'ai reçu la démission de Max-André PICK de son poste de Vice-président du Département du Nord, que j'ai bien sûr acceptée, et la démission de Karima ZOUGGAGH de son poste de conseillère départementale déléguée au niveau de l'insertion des 18-25 ans.

Max-André PICK a également démissionné de ses fonctions de Président de Partenord. Il a été remplacé par Jean-Noël VERFAILLIE, que je tiens à féliciter, suite au conseil d'administration qui s'est passé la semaine dernière.

## **DÉCLARATION D'URGENCE DE RAPPORTS**

**M. le Président.-** J'ai deux urgences à vous soumettre au niveau des délibérations.

La première concerne une délibération pour des capteurs pour l'enseignement privé, que je souhaitais ajouter suite à une réunion que j'ai eue avec l'ensemble des directeurs des collèges privés.

La deuxième, la plus importante de cette plénière concerne la modification de la commission permanente. J'aurai l'occasion d'y revenir et nous aurons un délai classique d'une heure d'arrêt. Pendant cette suspension de la plénière, je vous proposerai de faire la commission permanente. Au bout d'une heure, nous verrons comment cela s'est passé dans cette commission plénière pour la mise en place de cette commission permanente.

Est-ce que l'urgence pose problème à quelqu'un ? Je ne parle pas du fond, je parle uniquement de l'urgence.

Messieurs et Mesdames les Présidents de groupe, pouvez-vous m'indiquer si vous êtes d'accord sur l'urgence ?

**M. CHRISTOPHE.-** Pas de problème pour le Groupe Union pour le Nord, Monsieur le Président.

**M. MANIER.-** Oui.

**Mme BOCQUET.-** Pas de souci.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Pas de problème pour le groupe communiste.

**M. le Président.-** Merci.

L'urgence sur la mise à disposition des rapports n <sup>os</sup> 2 et 3.1 est approuvée à l'unanimité.
--

## **DOSSIER DU PRÉSIDENT**

### **▪ Rapport 1 - Création d'une mission spéciale d'information et d'évaluation relative à l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA)**

**M. le Président.-** Nous avons eu l'occasion de tenir deux missions sur l'enfance famille et également sur le handicap. Ces missions ont été très intéressantes et bénéfiques pour les Nordistes et pour le fonctionnement de notre institution.

Je vous propose, à la demande du Groupe Union pour le Nord lors des précédents débats que nous avons eus, de mettre en place cette mission d'évaluation.

Nous aurons 15 membres : neuf membres du Groupe Union pour le Nord, trois membres du Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, deux membres du Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord, un membre pour le Groupe Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts et Générations.S.

Est-ce que les présidents de groupe veulent bien nous donner le nom des personnes qui feront partie de cette mission, ainsi que le président, qui sera du Groupe Union pour le Nord, le rapporteur et le rapporteur associé pour chaque groupe.

Je vais laisser la parole à Paul CHRISTOPHE.

**M. CHRISTOPHE.-** Merci, Président.

Mes chers collègues,

Nous vous sollicitons aujourd'hui afin de permettre la création d'une mission d'évaluation sur l'allocation personnalisée à l'autonomie, prestation à caractère universel accordée aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Cette démarche se justifie par les enjeux démographiques qui nous attendent. Selon les projections de l'Insee, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus passera de 14,6 % de la population générale à 23 % en 2050. Le département compterait alors 632 000 seniors, soit 253 000 de plus qu'en 2013. Le vieillissement de la société soulève dès lors la question de la prise en charge de la dépendance dans un contexte de ressources financières contraint.

La loi du 20 juillet 2001 créant l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) a favorisé le développement de services de soin et d'accompagnement à domicile, ainsi que de nouvelles formules intermédiaires. L'offre de prestations a ainsi connu une amélioration significative tant en quantité qu'en qualité. Cependant, la rapide montée en charge de l'APA, non prévue au moment de sa création, a demandé un effort financier croissant aux Départements.

Le Département du Nord fait face ainsi depuis plusieurs années à l'évolution continue de ses dépenses d'APA. S'élevant à 179,4 M€ en 2013, elles ont atteint 245,7 M€ en 2020, soit une progression de 37 %. Cette hausse a encore connu une évolution de 9 % entre 2020 et 2021, notamment en raison de la hausse des tarifs horaires des SAAD.

Face à ces chiffres, il nous paraît donc important de faire un point sur le parcours des usagers, sur les modalités d'attribution de l'allocation, sur l'évaluation qu'en font les bénéficiaires et sur l'impact sur les finances de notre Département.

Lors du mandat précédent, deux missions d'information et d'évaluation, concernant la MDPH en 2018 et la politique départementale relative à l'enfance en 2019, ont été menées. J'ai eu l'honneur de présider celle portant sur la protection de l'enfance.

Cette mission doit ainsi permettre de prendre le temps d'écouter les différents acteurs et d'analyser nos pratiques. Les travaux de la mission, ainsi que les auditions qui pourront y être menées permettront dès lors de vérifier si la politique publique de soutien à l'autonomie s'appuie sur une bonne connaissance de la notion de dépendance et des besoins des personnes et de leurs aidants, de mesurer l'information dont disposent ces personnes sur les aides et accompagnements mis en place par le Département du Nord et d'analyser la pertinence de leur orientation.

Monsieur le Président, je tenais à vous remercier d'avoir accédé à notre demande. J'adresse également mes remerciements à Valérie LÉTARD qui a accepté de prendre la présidence de cette mission. Elle sera accompagnée de Charlotte PARMENTIER-LECOQ, de Marie SANDRA, de Marie TONNERRE, de Loïc CATHELAIN, de Sylvie DELRUE, de Martine ARLABOSSE, de Sébastien SEGUIN, de moi-même et de Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY qui a accepté d'être rapporteur associé pour le Groupe Union pour le Nord.

**M. le Président.-** Merci, Paul CHRISTOPHE.

Je vais laisser la parole à Didier MANIER.

**M. MANIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen, nous aurons trois membres : Josyane BRIDOUX, Christine DECODTS et moi-même, Didier MANIER.

Si vous le permettez, Christine DECODTS, qui sera rapporteur de cette MIE, va nous en dire un mot si vous lui donnez la parole.

Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Avec plaisir.

Vous avez la parole, Madame DECODTS.

**Mme DECODTS.-** Monsieur le Président, chers collègues,

La crise sanitaire provoquée par le Coronavirus et les nombreux décès en EHPAD ont renforcé la conviction d'une nécessaire amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. En France, cette question se pose d'autant plus que l'on estime aujourd'hui que 25 % des personnes des générations du baby-boom auront malheureusement à en souffrir.

Ainsi, il me paraît très intéressant aujourd'hui pour notre groupe que, même si nous pouvons nous féliciter que le montant de référence de l'APA dans notre département soit de plus de 22 €, soit supérieur aux 20,45 € du tarif médian pour les autres départements, le grand âge, j'en suis convaincue, est notre avenir. Il faut en prendre soin maintenant. Cette mission spéciale, Monsieur le Président, chers collègues, y contribuera sans aucun doute.

Cette mission étudiera, Comme le rappelait Monsieur Paul CHRISTOPHE, le parcours de l'usager, les modalités d'attribution, l'évaluation au regard des bénéficiaires et l'impact sur les finances départementales.

Pour autant, j'ajouterais que nous serons extrêmement sensibles à la façon dont l'APA parle aux citoyens aujourd'hui. Nous sommes dans des montants financiers, des modalités d'attribution, etc., mais cette question du grand âge, telle que le rapporte le rapport de concertation grand âge de Libault dernièrement, doit aussi nous interroger sur la façon dont nous dialoguons avec le citoyen sur cette question du vieillissement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Merci de votre intervention.

Je vais laisser la parole à Isabelle DENIZON.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Merci, Monsieur le Président,

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous prenons acte de la création de la mission d'information et d'évaluation relative à l'allocation personnalisée à l'autonomie, mais nous sommes d'ores et déjà interpellés, pour ne pas dire dérangés par les termes du cadrage de la mission.

Votre approche insiste sur l'impact financier de l'APA sur le budget départemental. Le poids de cette dépense s'alourdit d'année en année, c'est un fait incontestable, mais les raisons ne nous sont pas vraiment inconnues et relèvent principalement de deux ordres.

- Tout d'abord, le phénomène de géronto-croissance naturellement pointé : le nombre d'âinés augmente et, inévitablement, les besoins d'accompagnement pour maintenir leur autonomie progressent eux aussi.

- Viennent ensuite les conséquences de l'application de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, dite « loi ASV », qui prévoit de diminuer le reste à charge dont les usagers doivent s'acquitter ; une mesure de justice sociale que nous défendons sans hésitation. En effet, les personnes du troisième et du quatrième âge souffrent elles aussi des inégalités sociales et les différences de moyens financiers se font sentir. C'est le rôle de la puissance publique que de permettre à ceux qui ont de faibles ressources d'être correctement accompagnés à domicile, en établissement ou via des solutions intermédiaires.

Vous en conviendrez, nos dépenses APA augmentent en lien direct avec ces deux facteurs, facteurs sur lesquels d'ailleurs le Département ne peut pas agir, c'est une évidence.

Par conséquent, si problème financier il y a, l'explication se trouve dans la répartition du financement de l'APA et la solution dans la modification de cette clé de répartition.

Comme pour les autres allocations individuelles de solidarité, l'État impose aux collectivités locales de financer de plus en plus des allocations de solidarité nationale tandis que lui participe de moins en moins.

Pour nous, le combat à mener porte sur la responsabilité financière de l'État dans le financement de l'APA. Or, à la lecture du cadrage de la mission, nous lisons entre les lignes que, selon vous, il existe d'autres moyens de faire baisser nos dépenses d'APA et c'est bien là que nous sommes inquiets.

Les termes que vous avez posés et qui encadrent la mission traduisent des intentions austéritaires. C'est en tout cas ce que nous en comprenons. Nous l'avons dit maintes et maintes fois, nous ne cautionnerons pas le déploiement de plans d'aide APA qui sous-estiment les besoins d'accompagnement dans le but de faire des économies.

De plus, le cadrage de la mission n'insiste guère sur les points qui nous semblent les plus importants, à savoir : Comment faciliter et améliorer l'instruction des dossiers APA depuis leur dépôt jusqu'à la réponse apportée à l'utilisateur ? Comment garantir à chaque usager un plan d'aide suffisant en termes de volume pour couvrir réellement ces besoins quotidiens ? Comment assurer à chaque usager que les dispositions de son plan d'aide répondent le mieux possible à sa situation individuelle ?

Au risque de nous répéter, nous insistons encore une fois sur leur point essentiel. Les équipes en charge d'évaluer les situations pour déterminer le volume des plans d'aide ne doivent pas subir de pression pour réduire les coûts. Elles doivent évaluer la situation des personnes, mesurer leur niveau d'autonomie, leurs besoins et ce, en toute objectivité et sans être influencé de quelque manière que ce soit par les impacts budgétaires de ce diagnostic. Les équipes sont là pour répondre aux besoins des Nordistes en perte d'autonomie et pas pour porter une quelconque problématique financière.

En ce qui concerne le groupe communiste, les deux commissaires désignés seront Isabelle CHOAIN et Michelle GRÉAUME. Isabelle CHOAIN sera également rapporteur associé.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président.**- Merci, Isabelle DENIZON.

Je m'exprimerai après globalement sur vos interventions

La parole à Stéphanie BOCQUET.

**Mme BOCQUET.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Je passe la parole à Céline SCAVENNEC qui représentera le groupe et qui sera rapporteur associé.

**Mme SCAVENNEC.**- Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe écologiste salue l'initiative de création de cette mission spéciale d'information et d'évaluation relative à l'allocation personnalisée à l'autonomie.

L'impact de la croissance de l'APA sur les finances du Conseil départemental est effectivement une question fondamentale mais, pour nous, cette mission d'information et d'évaluation doit aussi être l'occasion d'analyser le niveau de non-recours à l'APA.

Je rejoins l'intervention précédente de Madame DENIZON sur ce sujet. Nous souhaitons également que l'on puisse analyser la cohérence de l'APA avec l'ensemble des politiques du Département sur l'autonomie (les relais autonomie, les services d'aide à domicile, les accueils de jour et solutions de répit pour les aidants) et également la question de l'équilibre économique des EHPAD qui accueillent les publics les plus défavorisés.

Nous souhaitons aussi que l'on puisse explorer des expérimentations innovantes sur l'autonomie, comme par exemple les questions d'habitat partagé.

Pour toutes ces raisons, j'aurai le plaisir, au nom du groupe écologiste, de contribuer à nos travaux en tant que rapporteur associé.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci à vous.

J'ai bien entendu vos interventions. Je pense qu'il ne faut pas tirer des conclusions et faire la mission avant la mission. Je pense qu'il faut laisser faire la mission. Vous allez pouvoir y travailler et de là sortiront les grandes orientations.

On n'est pas dans le côté financier plus que dans le côté humain, on est dans tous les côtés. La porte est grande ouverte. On se met autour de la table et on dit comment on fait pour que le Département soit aux côtés des personnes vieillissantes dans les meilleures conditions. On l'a également démontré avec l'avenant 43 et les décisions que nous avons pu prendre ensemble. Il ne faut pas tirer de plans sur la comète avant d'avoir fait cette évaluation.

Je suis très content que Valérie LÉTARD puisse présider cette mission spéciale d'information et d'évaluation avec l'ensemble des personnes qui souhaitent s'associer et s'investir dans cette mission.

Je pense que chacun a son ressenti aujourd'hui, vous arrivez avec les points que vous souhaitez soulever dans cette mission. Cela ne pose aucun souci. J'ai vécu celle du handicap, on en est sorti avec quelque chose de bénéfique dans l'intérêt des Nordistes.

Voilà ce que je voulais vous dire. Cela se passera très bien. Nous avons tous la même volonté de travailler dans l'intérêt des Nordistes.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette mission ?

J'interroge les présidents de groupe.

**M. CHRISTOPHE.-** OK.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Pas de souci.

**M. MANIER.-** D'accord.

**Mme BOCQUET.-** D'accord.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.
---

**M. le Président.-** Cette délibération est validée par l'ensemble des groupes. Je vous en remercie.

Le calendrier vous sera donné par la présidente de cette mission.

## DOSSIER RELEVANT DE LA 3<sup>e</sup> COMMISSION

- **Rapport 3-1 - Remise de mesureur-enregistreur de la qualité de l'air intérieur aux 80 collèges privés sous contrat et à l'École européenne de Lille Métropole**

**M. le Président.**- J'ai eu l'occasion avec Marie CIETERS de rencontrer l'ensemble des directeurs de ces établissements. Nous avons échangé et nous avons pu nous apercevoir dans nos discussions que ces établissements n'étaient pas équipés de capteurs CO2 alors que nous l'avons fait dans le public.

La réunion dans le public a aussi été très intéressante, de même que la réunion dans le privé. Dans le public, cela n'avait pas eu lieu depuis des années, cela a été très constructif, nous aurons l'occasion de le faire tous les ans. Dans le privé, cela n'a jamais eu lieu et cela a aussi été enrichissant. Je souhaite réunir les directeurs tous les ans.

En ce qui concerne ces capteurs dans le public, nous avons délibéré. Chaque collège a un capteur installé, surtout au niveau des demi-pensions et un deuxième est actuellement en cours d'installation. Le coût global pour la collectivité s'est élevé à 90 000 €.

Nous vous proposons de faire la même chose sur le parc des collèges privés et sur l'école européenne de Lille-Métropole. Le coût passera en avenant de notre première commande, il est de 32 400 €.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole concernant cette délibération ? (*Personne*).

Est-ce que je peux considérer qu'elle est adoptée ?

Je me tourne vers les présidents de groupe.

**Mme DEROEUX.**- Nous votons la délibération.

**Mme BAILLEUL.**- Pas de souci.

**M. le Président.**- Excusez-moi...

Également sur la première délibération ?

**Mme BAILLEUL.**- Également.

**Mme DEROEUX.**- Pas de souci.

**M. le Président.**- Merci.

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à l'unanimité.
---

## DOSSIER DU PRÉSIDENT

- **Rapport 2 - Modification de la composition de la Commission permanente**

**M. le Président.**- Comme je l'ai dit, j'ai accepté les deux démissions.



Je vous propose une commission permanente qui reprenne l'intégralité des conseillers départementaux aujourd'hui et je vous propose deux nouveaux Vice-présidents :

- À la 2<sup>e</sup> Vice-présidence, Loïc CATHELAIN.
- À la 15<sup>e</sup> Vice-présidence, Sébastien SEGUIN.

Ils étaient tous les deux dans l'exécutif, Loïc CATHELAIN au niveau du tourisme et Sébastien SEGUIN comme conseiller départemental délégué en termes de mobilité douce.

Je vous propose de garder la même composition de la Commission permanente, avec ces deux modifications, et de nous donner le délai d'une heure pour pouvoir voir s'il y a d'autres candidatures possibles. Dans l'hypothèse où il y aurait d'autres candidatures, nous serions obligés de le faire un vote à bulletin secret dans l'hémicycle et nous serions amenés à faire un Conseil départemental entre Noël et Nouvel An, mais cela ne pose aucun souci.

J'ai une demande de prise de parole de Stéphanie BOCQUET pour le Groupe Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts et Générations.S.

Madame BOCQUET, vous avez la parole.

**Mme BOCQUET.**- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous l'avons fait savoir publiquement le 2 décembre dernier, nous demandons la démission de Max-André PICK et Karima ZOUGGAGH. Il en va de la crédibilité de notre institution et du respect des citoyennes et citoyens du département du Nord.

La probité est une condition essentielle du bon fonctionnement des institutions démocratiques.

Alain GRISET, ministre, lui-même condamné en première instance, a fait appel, mais a pris ses responsabilités en démissionnant du gouvernement. Nous regrettons que Max-André PICK et Karima ZOUGGAGH ne prennent pas le même chemin.

Ce qui serait tout aussi scandaleux, c'est qu'ils continuent à percevoir leurs indemnités.

Monsieur le Président, chers collègues, le Groupe Ecologiste, Europe Ecologie Les Verts et Générations.S demande à notre assemblée de suspendre les indemnités de ces deux élus.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Je suis surpris de votre intervention. Nos deux collègues ont démissionné. Qu'un ministre le fasse dans l'après-midi, c'était sa vision des choses. J'avais besoin de faire un conseil départemental, je n'ai pas eu les démissions aujourd'hui, je les aies en main depuis plusieurs jours. Je trouve que c'est exactement la même chose. C'est à leur demande. Je voudrais que ce soit bien clair. Ils ont pris leur responsabilité, ils assument leur responsabilité. Ils font en appel. C'est ce qu'ils ont souhaité.

En ce qui concerne les indemnités, Madame BOCQUET, il y a des règles dans ce pays. Max-André PICK et Karima ZOUGGAGH vont rester conseillers départementaux jusqu'à l'appel qui définira s'ils sont inéligibles ou pas demain.

Ne jugeons pas à la place des juges. Aujourd'hui, ils restent conseillers départementaux, ils touchent les indemnités. Dans ce pays, il y a des règles et le Président du Département respectera les règles de l'État.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune autre*).

Je vous remercie beaucoup.

Je vous propose de suspendre pendant une heure nos débats de plénière. La plénière, qui est également retransmise au niveau de la presse, va s'arrêter.

Nous allons pouvoir travailler en commission permanente et nous reprendrons la communication de la plénière dans une heure.

Il est 11 heures 05. Je vous propose de reprendre la plénière à 12 heures 05 pour la terminer.

Mes chers collègues, je suspends la séance plénière.

*(La séance, suspendue à 11 heures 05, est reprise à 12 heures 55.)*

**M. le Président.-** Mes chers collègues, nous allons finaliser la séance plénière.

Nous n'avons pas reçu de candidature durant l'heure qui s'est écoulée, même les presque deux heures.

La Commission permanente intègre la totalité des conseillers départementaux.

Je vous rappelle les noms des Vice-présidents et des conseillers délégués :

- 1<sup>er</sup> Vice-présidente, Doriane BÉCUE, retour à l'emploi et insertion.
  - 2<sup>e</sup> Vice-président, Loïc CATHELAIN, finances, affaires générales.
  - 3<sup>e</sup> Vice-président, Jean-Luc DETAVERNIER, ressources humaines.
  - 4<sup>e</sup> Vice-président, Patrick VALOIS, ruralité environnement.
  - 5<sup>e</sup> Vice-président, Nicolas SIEGLER, aménagement du territoire et canal Seine-Nord Europe.
  - 6<sup>e</sup> Vice-présidente, Marie TONNERRE, enfance, famille, jeunesse.
  - 7<sup>e</sup> Vice-présidente, Sylvie CLERC-CUVELIER, handicap.
  - 8<sup>e</sup> Vice-présidente, Frédérique SEELS, autonomie des seniors.
  - 9<sup>e</sup> Vice-président, Valentin BELLEVAL, voirie, infrastructures.
  - 10<sup>e</sup> Vice-président, Jean-Noël VERFAILLIE, logement, renouvellement urbain, politique de la ville.
  - 11<sup>e</sup> Vice-présidente, Martine ARLABOSSE, culture, communication institutionnelle.
  - 12<sup>e</sup> Vice-présidente, Marie CIETERS, éducation, collèges.
  - 13<sup>e</sup> Vice-présidente, Barbara COEVOET, santé et prévention.
  - 14<sup>e</sup> Vice-président, Mickaël HIRAUX, renouvellement des territoires.
  - 15<sup>e</sup> Vice-président, Sébastien SEGUIN, tourisme et mobilité douce.
- 
- François-Xavier CADART, conseiller délégué aux sports.
  - Sylvie LABADENS, conseillère déléguée aux relations internationales.
  - Nicolas LEBLANC, conseiller délégué au patrimoine.
  - Anne-Sophie BOISSEAUX, conseillère déléguée à la lutte contre les violences intrafamiliales.

Voilà donc, mes chers collègues, la délibération qui vient d'être entérinée compte tenu de l'heure qui vient de se passer.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Monsieur le Président, par rapport au vote concernant cette délibération sur la composition...

**M. le Président.-** Théoriquement, il n'y a pas de vote.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Sur la désignation des Vice-présidents non plus ?

**M. le Président.-** Non.

Du fait que nous avons attendu l'heure, il y a approbation de la liste et de l'intégralité des conseillers départementaux dans la commission permanente.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** Il me semblait que, pour la désignation des Vice-présidents, nous n'avions pas pris part au vote.

**M. le Président.-** Il s'agissait d'un vote à bulletin secret dans l'hémicycle. Là, on est sans vote, sachant qu'il y avait une seule candidature.

**Mme ZAWIEJA-DENIZON.-** On prend acte.

**M. le Président.**- Je suis complètement d'accord.

Madame BOCQUET.

**Mme BOCQUET.**- Nous prenons acte en regrettant que la délégation des 18-25 ans devienne orpheline...

**M. le Président.**- Mais non ! Elle n'est pas orpheline.

J'ai simplement dit que j'avais besoin de me poser. J'étais tout à l'heure avec le Groupe Union pour le Nord, c'est une question d'heure. Le président de l'Union pour le Nord est en train de voir cela et c'est le cas de mon côté également. Personne n'est orphelin.

D'autres remarques ? (*Aucune autre*).

Mes chers collègues, je vais vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année, de passer un très bon Noël.

Faites attention. Dans la situation dans laquelle nous vivons, ce n'est pas facile. Prenez soin de vous et revenez en pleine forme pour 2022.

Il n'y aura pas de vœux avec Monsieur le Préfet. Je ne ferai pas de vœux non plus dans les arrondissements compte tenu de la situation sanitaire et le Président du Département n'ira à aucune cérémonie de vœux dans le département du Nord. Je pense que tout le monde se doit d'être raisonnable et c'est aussi au Président du Département du Nord de prendre ses responsabilités à ce niveau-là.

Prenez soin de vous, passez de très bonnes fêtes. 2022 va être une superbe année et nous allons travailler ensemble pour les Nordistes.

Merci beaucoup.

*(La séance est levée à 13 heures.)*



# **RAPPORTS**



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 13 décembre 2021**

**OBJET** : Création d'une mission spéciale d'information et d'évaluation relative à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

L'article L.3121-22-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une mission spéciale d'information et d'évaluation peut être créée par délibération du Conseil départemental, pour recueillir des éléments d'informations sur une question d'intérêt départemental, ou pour procéder à l'évaluation d'un service public départemental. Elle peut aussi évaluer les conditions de fonctionnement et l'action des organismes extérieurs dans lesquels le Département est représenté.

La loi fixe une condition de recevabilité de la demande : le Président du Conseil départemental doit être saisi par au moins un cinquième des membres de l'Assemblée départementale, soit au moins 17 Conseillers n'ayant pas été associés à une même demande dans l'année précédente.

L'article 32 du règlement intérieur du Conseil départemental précise que la demande de création d'une telle mission doit être formulée conjointement par écrit, par les Conseillers départementaux intéressés, auprès du Président du Conseil départemental du Nord.

Le Président informe alors la commission compétente qui doit émettre un avis sur cette demande.

Aux termes de l'article 32 du règlement intérieur du Conseil départemental, une mission spéciale d'information et d'évaluation se compose de 15 membres désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle entre les différents groupes de l'Assemblée départementale en vertu de la loi. La répartition des sièges est opérée en conférence des Présidents.

Elle est présidée par le Président du Conseil départemental ou par un membre de l'Assemblée qu'il désigne à cet effet. Le Président fixe, par arrêté, les moyens alloués à la mission d'information et d'évaluation.

En application de la loi, la mission prend fin par le dépôt de son rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée.

Je suis saisi d'une demande de création d'une mission d'information et d'évaluation par au moins 17 Conseillers départementaux de Groupe Union Pour le Nord (en pièce jointe). Cette demande est relative à l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) afin d'étudier le parcours de l'utilisateur, les modalités d'attribution, l'évaluation des bénéficiaires ainsi que l'impact sur les finances départementales.

Je propose au Conseil départemental :

- de créer une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'informations et de procéder à l'évaluation de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ;
- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des 15 membres de cette mission, autres que le Président ou son représentant ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une liste unique de candidats aux fonctions de membres de cette mission et donc que les conditions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiates des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 13 décembre 2021**

OBJET : Modification de la composition de la Commission permanente

Par sa délibération N°DAJAP/2021/230 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil départemental a décidé, en application de l'article L. 3122-4 du code général des collectivités territoriales de fixer la composition de la Commission permanente (outre le Président du Conseil Départemental, Président de droit de la Commission permanente) comme suit :

15 Vice-Présidents,  
66 autres membres.

Cette composition est considérée fixée pour la durée du mandat.

En conséquence, en application de l'article L. 3122-6 du code général des collectivités territoriales, toute vacance d'un siège de membre de la commission permanente autre que le président, doit donner lieu à une décision du Conseil départemental de compléter la Commission permanente ou de laisser le siège vacant.

Par la même délibération, après avoir constaté la présentation d'une liste unique de 81 candidats aux 81 sièges (autres que le Président) à pourvoir à la Commission permanente, le Conseil départemental a procédé à l'élection des 15 Vice-présidents.

Monsieur Max-André PICK ayant démissionné de sa fonction de 2<sup>e</sup> Vice-président, le Conseil départemental doit décider s'il souhaite pourvoir le siège de 2<sup>e</sup> Vice-président ou le laisser vacant.

Dans le cas où il choisirait de ne pas pourvoir immédiatement le poste de 2<sup>e</sup> Vice-président, le nombre de Vice-président étant fixé à 15 sièges pour la durée du mandat, le Conseil départemental aurait la possibilité de le pourvoir ultérieurement.

La décision de pourvoir le ou les postes vacants donne lieu à l'ouverture du délai d'une heure pour le dépôt des candidatures.

Les dispositions de l'article L. 3122-6 du code général des collectivités territoriales privilégient la désignation consensuelle aux sièges vacants mais précisent que : « A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la Commission permanente autres que le président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L. 3122-5. ».

A défaut d'accord sur une candidature unique pour chaque poste à pourvoir, il convient donc de procéder en deux temps sans pouvoir recourir à la phase consensuelle pour pourvoir les 81 sièges autres que le Président avant de procéder à l'élection des Vice-présidents.

La liste des sièges vacants sera constatée par le Conseil départemental à l'appel du présent rapport.

Je propose au Conseil départemental :

- de décider de compléter la Commission permanente ;
- de procéder à la désignation au poste de 2<sup>e</sup> Vice-président et, le cas échéant, de tous les postes dont la vacance serait constatée au sein de la Commission permanente à l'appel du présent rapport ;
- de constater, le cas échéant, qu'une seule candidature pour chaque poste à pourvoir a été déposée dans le délai d'une heure et que les différents sièges à pourvoir sont alors pourvus immédiatement.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 13 décembre 2021**

OBJET : Remise de mesureur-enregistreur de la qualité de l'air intérieur aux 80 collèges privés sous contrat et à l'École Européenne de Lille Métropole

Dans le cadre des mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie de Covid 19, l'aération des locaux est fortement recommandée.

Ainsi, dans les salles de classes des collèges, le protocole sanitaire de l'Education nationale en vigueur prévoit d'ouvrir régulièrement les fenêtres pour renouveler l'air ambiant. Il préconise aussi l'installation de capteurs de CO2 destinés à surveiller la qualité de l'air et à mesurer la quantité de dioxyde de carbone dans la pièce. Au-delà d'un certain seuil, l'aération de la salle concernée est nécessaire.

Le Département, en tant que responsable du fonctionnement des collèges publics, a pris les dispositions pour équiper chaque Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL), de capteurs de CO2.

Par souci d'équité envers les collégiens du Nord, le Département propose maintenant d'étendre cette disposition pour les collèges privés sous contrat du Département du Nord. Deux capteurs CO2 seraient ainsi remis à chaque collège privé sous contrat, tout comme l'Ecole Européenne de Lille Métropole.

Je propose au Conseil départemental :

- de remettre deux capteurs CO2 à chacun des 80 collèges privés sous contrat du Nord ainsi qu'à l'Ecole Européenne de Lille Métropole ;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser la dépense d'un montant de 32 400 € sur le programme DB 16005OP016T2021-00-02.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16005OP016	16005E06	20363374	17012327	32 400

Christian POIRET  
Président du Département du Nord



**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 DECEMBRE 2021**

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 21 ET 22 MARS 2022

**Benjamin CAILLIERET,**  
Secrétaire de séance

**Christian POIRET,**  
Président du Département du Nord